

Formulaire de demande de permis de lotissement

Coût : 125,00 \$ par lot

+ frais pour évaluation + frais pour compensation (parcs et terrains de jeux)

INFORMATIONS POUR L'ÉMISSION DU PERMIS

- Ceci constitue une demande d'étude du dossier en vue de l'obtention du permis.
- L'approbation, par l'officier désigné, de l'opération cadastrale n'entraîne aucune obligation pour la municipalité d'émettre un permis de construction ou un quelconque certificat.
- Aucuns travaux ne peuvent être entrepris avant d'avoir obtenu le permis.
- Veuillez remplir toutes les informations demandées dans ce formulaire avec le maximum de précisions.
- La Municipalité a un délai de trente (30) jours pour émettre le permis lorsque la demande est jugée complète.
- Le paiement des frais est exigé à l'ouverture de la demande.
- L'information incluse dans ce formulaire n'est qu'une partie de la réglementation. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le service d'urbanisme.
- Tout changement apporté lors de la construction doit faire l'objet de la probation de l'officier désigné.
- Veuillez communiquer au (819) 986-7470 au poste 225 lorsque les travaux seront complétés.

LOTISSEMENT DE 3 LOTS OU MOINS

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE DE PERMIS

| | |
|---|--------------------------|
| 1. Plan préparé par un arpenteur-géomètre (3 copies) | <input type="checkbox"/> |
| 2. Attestation que le(s) terrain(s) est (sont) apte à recevoir un système de traitement des eaux usées en vertu du règlement Q-2, r-22, signée par un Ingénieur ou un Technologue | <input type="checkbox"/> |
| 3. Dans les cas d'une zone de glissement de terrain, une attestation d'un Ingénieur démontrant l'aptitude du terrain à recevoir l'aménagement proposé compte tenu des caractéristiques pédologiques, hydrologiques et géologiques | <input type="checkbox"/> |
| 4. Avis favorable à un changement d'usage du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cas d'un terrain touchant à un site d'élimination des déchets | <input type="checkbox"/> |
| 5. Le propriétaire du terrain a payé les taxes municipales qui sont exigibles à l'égard des immeubles compris dans le plan | <input type="checkbox"/> |

Avant-projet de lotissement

(4 lots et plus, ou 3 lots ou moins situés sur une propriété dont la superficie résiduelle est suffisante pour y morceler deux (2) autre lots)

Coût : 330,00 \$ Analyse d'un avant-projet de lotissement sans construction de chemin

550.00 \$ Analyse d'un avant-projet de lotissement avec construction de chemin

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE DE PERMIS

| | |
|--|--------------------------|
| <p>1. Trois (3) exemplaires du plan de l'avant-projet de lotissement fait par un arpenteur-géomètre indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les numéros et les limites des lots proposés et le cas échéant, un projet de morcellement pour l'ensemble des terrains adjacents qui appartiennent au lotisseur ou qui tombent sous sa responsabilité; - Les dimensions et la superficie totale du lotissement ainsi que les lignes des lots proposés et leurs dimensions approximatives; - Le tracé, la pente et l'emprise des rues proposées et des rues existantes ou déjà acceptées, avec lesquelles communiquent les rues proposées incluant, s'il y a lieu, des rues permettant d'éventuelles connexions avec les lots environnants; - Le relief du sol exprimé par des courbes topographiques à intervalle d'un mètre cinquante (1,50 m) ou à intervalle jugé approprié par l'Officier désigné; - Les caractéristiques du terrain telles les cours d'eau, les fosses d'égouttement, les marécages, le roc de surface, les boisés, le drainage des terrains, etc.; - L'emplacement du niveau de l'eau et toute marge minimale requise aux règlements d'urbanisme par rapport au cours d'eau; - L'emplacement des zones exposées aux glissements de terrain; - Les infrastructures et services publics existants et requis; - Les servitudes et les droits de passage; - La superficie totale des espaces réservés aux diverses catégories d'utilisation du sol (ex. : résidentielle, commerciale) et le pourcentage respectif de ces espaces par rapport à la superficie totale du lotissement; | <input type="checkbox"/> |
|--|--------------------------|

| | |
|--|--------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - S'il y a lieu, l'espace réservé pour les parcs, l'espace en état naturel et le pourcentage respectif de ces espaces par rapport à la surface totale du lotissement; - L'espace réservé pour les sentiers piétonniers et les pistes cyclables s'il y a lieu; - La date, le titre, le nord, l'échelle; - Le type de zonage du secteur concerné; - Les bâtiments et constructions existants; - Les phases de développement s'il y a lieu; - La délimitation du niveau de l'eau en fonction des différentes côtes de récurrence si la propriété est située à l'intérieur des limites des plaines inondables. | |
| <p>2. Un rapport préliminaire signé par un ingénieur ou un technologue professionnel confirmant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chacun des lots montrés sur le plan d'avant-projet de lotissement est apte à recevoir une installation septique et un ouvrage de prélèvement d'eau conforme à la réglementation en vigueur, tant municipale que provinciale. De plus, ce rapport doit indiquer pour chaque des lots à l'étude : <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de chambres à coucher maximal à desservir; • Le niveau de perméabilité du sol récepteur; • Un plan à une échelle identique à l'avant-projet présenté illustrant l'emplacement des sondages du niveau de perméabilité, des ouvrages de prélèvement d'eau proposés et des éléments épurateurs; • La location des installations septiques et des ouvrages de prélèvement d'eau existants des lots voisins. | <input type="checkbox"/> |
| <p>3. Une étude d'incidence environnementale produite par un professionnel indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un inventaire sommaire de la faune et de la flore présente; - Les espèces florales et fauniques menacées et des mesures de protection le cas échéant; - La localisation des cours d'eau et des milieux humides; - Le drainage naturel des eaux; - Les impacts du projet de lotissement proposé sur l'environnement et des recommandations pour les minimiser; - La superficie bâtable de chacun des lots proposés; - Les intentions relativement au drainage des eaux de surface incluant s'il y a lieu tout l'espace réservé pour un bassin de rétention. | <input type="checkbox"/> |
| <p>4. Le nom et l'adresse du propriétaire ainsi que sa signature ou son autorisation écrite s'il ne fait pas la demande lui-même</p> | <input type="checkbox"/> |
| <p>5. Le formulaire de demande adressé par le promoteur ou le propriétaire concerné à Hydro-Québec pour l'installation des poteaux électriques desservant tous les terrains du projet avec la confirmation que le paiement relatif à l'installation de ces poteaux a bien été effectué par le promoteur ou le propriétaire</p> | <input type="checkbox"/> |
| <p>6. Dans les cas d'une zone de glissement de terrain, une attestation d'un Ingénieur démontrant l'aptitude du terrain à recevoir l'aménagement proposé compte tenu des caractéristiques pédologiques, hydrologiques et géologiques</p> | <input type="checkbox"/> |
| <p>7. Avis favorable à un changement d'usage du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique</p> | <input type="checkbox"/> |
| <p>8. Toute autre renseignement que l'officier responsable jugera utile pour avoir une parfaite compréhension du projet</p> | <input type="checkbox"/> |
| <p>9. Toute servitude de drainage prévue dans le cadre d'une construction de chemins doit être préalablement enregistrée au Registre foncier du Québec avant de procéder à la subdivision des lots concernés et doit être signalée dans les actes de vente</p> | <input type="checkbox"/> |
| <p>10. La demande doit être accompagnée d'une preuve du mandat octroyé par le requérant à son ingénieur pour la surveillance des travaux de construction de la fondation du chemin</p> | <input type="checkbox"/> |
| <p>11. La demande doit être accompagnée d'une preuve du mandat octroyé par le requérant à un laboratoire accrédité pour la réalisation des tests de sol et de compaction</p> | <input type="checkbox"/> |

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom(s) du/des propriétaire(s) :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone résidence :

Téléphone travail :

Téléphone cellulaire :

Courriel :

Je _____ soussigné, déclare que les renseignements ci-hauts donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux règlements d'urbanisme applicables et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé en duplicata à la municipalité de L'Ange-Gardien ce (date) : _____

Signature du requérant : _____